



## Conseil Municipal du 19 mars 2025 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 19 mars à 19h30, le conseil municipal de Puéchabon s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Xavier PEYRAUD, Maire de la commune, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 mars 2025 et affichée le 13 mars 2025.

**Etaient présents :** Christelle AVIAT, Françoise BASSOUA, Alban BERGER, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Xavier PEYRAUD, Evelyne PLANCO, Stéphane SIMON et Patrick VAUTIER lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :** Hélène DELONCA à Stéphane SIMON et Yohan MARKARIAN à Françoise BASSOUA

**Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :** RAS.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné à l'unanimité madame Sylvie BOMY, 3ème adjointe, pour remplir les fonctions de secrétaire.

### Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 09 décembre 2024;
2. CCVH – Service informatique mutualisé : Proposition de marché de reprographie 2025-2029 ;
3. Proposition de marché commun de restauration collective - Aniane;
4. Nouvelle convention Hérault Energies ;
5. Renouvellement de la concession de Reconnect' Land ;
6. Rachat du terrain de foot à l'Établissement public foncier ;
7. Suppression de la régie de recettes photocopies ainsi que de la régie festivités ;
8. Complémentaire prévoyance participation obligatoire de 7€ minimum pour la commune ;
9. Demande de subventions pour la réfection des logements communaux ;
10. FONDS DE CONCOURS STATIONNEMENT VELO (CCVH) ;
11. Questions diverses.

### **1. Approbation des PV du 09-12-2024 :**

Monsieur le Maire propose de mettre au vote le PV en date du 09-12-2024 pour lesquels aucune remarque ni demande de modification n'a été exprimée.

**VOTE** : PV 09-12-2024.

**6 CONTRE** (Françoise BASSOUA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Patrick VAUTIER dont 2 pouvoirs de Yohan MARKARIAN à Françoise BASSOUA et Hélène DELONCA à Stéphane SIMON).

**5 POUR** (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ).

### **2. Appel d'offre reprographie :**

Monsieur le Maire explique que l'objectif est que la commune soit intégrée à l'appel d'offre pour le marché de reprographie lancé par la CCVH afin de mutualiser le service.

En l'absence de remarque et de question, monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE : 11 POUR** – Unanimité (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ, Françoise BASSOUA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Patrick VAUTIER dont 2 pouvoirs de Yohan MARKARIAN à Françoise BASSOUA et Hélène DELONCA à Stéphane SIMON).

### **3. Appel d'offre restauration collective :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du lancement d'un marché pour le service de restauration collective pour les écoles. La délibération ne porte que sur la participation de la commune à l'appel d'offre.

Monsieur le Maire explique que la commune n'a pas d'autre choix et qu'elle rencontre des difficultés pour qu'un prestataire accepte de livrer les repas des élèves.

Madame Sylvie BOMY, 3<sup>ème</sup> adjointe, rappelle qu'actuellement le prestataire est celui choisi par la commune d'Aniane.

Monsieur le Maire tient à préciser aussi que l'adhésion à cet appel d'offre puis au marché permettrait de diminuer le cout exorbitant de la livraison dont le montant s'élève actuellement à plus de 10 euros par livraison pour les seuls repas de l'école maternelle de Puechabon.

Monsieur le Maire ajoute que ça reste moins cher que d'envoyer un agent de la commune comme cela a été fait précédemment.

En l'absence de remarque et de question, monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE : 11 POUR** – Unanimité (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ, Françoise BASSOUA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Patrick VAUTIER dont 2 pouvoirs de Yohan MARKARIAN à Françoise BASSOUA et Hélène DELONCA à Stéphane SIMON).

#### **4. Hérault Energie:**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec Hérault Energie. Des travaux doivent être réalisés pour renforcer la ligne électrique qui monte sur la route de l'Avène malgré les derniers travaux déjà effectués.

Monsieur le Maire précise qu'il y aurait un tronçon à renforcer.

Monsieur SIMON souhaite avoir des précisions sur le tronçon concerné.

Monsieur le Maire le renvoie sur les documents envoyés en amont du conseil municipal. Il indique cependant que la partie concernée part du bas du chemin du calvaire en direction du chemin de l'Avène. Elle s'étend jusqu'à la bifurcation située sur le chemin de l'Avène au niveau du chemin Farrat.

Monsieur le Maire précise qu'il y a environ 600 mètres. Il précise que cela est essentiellement lié aux nouvelles constructions sur un terrain privé.

En l'absence de remarque et de question, monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE : 11 POUR** – Unanimité (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ, Françoise BASSOUA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Patrick VAUTIER dont 2 pouvoirs de Yohan MARKARIAN à Françoise BASSOUA et Hélène DELONCA à Stéphane SIMON).

#### **5. Reconnect Land :**

Monsieur le Maire explique que la convention arrive au terme des trois années.

Il précise que cette nouvelle convention prévoit une indexation ne pouvant pas excéder 3% du chiffre d'affaires de l'année N-1 et une redevance fixe de 1080 euros par an.

Monsieur le Maire ajoute qu'il avait décidé d'exonérer les deux premières années d'activité. Il informe aussi que l'activité en 2023 et 2024 a été extrêmement impactée par les travaux de la traversée du village. Les dirigeants ont demandé au conseil départemental une compensation financière. Ils ont obtenu de la collectivité territoriale une aide d'environ 8000 euros dont 2500 sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire a proposé d'exonérer la structure une année supplémentaire du loyer.

Monsieur SIMON dit ne pas comprendre l'exigence du conseil départemental et surtout qu'il n'y ait aucune délibération pour prendre cette décision.

Monsieur le Maire informe que le conseil départemental n'a pas demandé de délibération pour l'aide financière mais que c'est la commune qui propose au lieu de verser 2500 euros de renoncer à la recette liée au loyer. Les dirigeants de Reconnect'Land ont accepté cette solution.

Monsieur SIMON précise que pour eux il n'y a aucun problème pour le renouvellement de la concession.

En l'absence de remarque et de question, monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE : 11 POUR** – Unanimité (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ, Françoise BASSOUA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Patrick VAUTIER dont 2 pouvoirs de Yohan MARKARIAN à Françoise BASSOUA et Hélène DELONCA à Stéphane SIMON).

## **6. Terrain de foot :**

Monsieur le Maire explique que la convention de portage avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) arrive à son terme en décembre 2025.

Monsieur le Maire présente les options qui s'offrent à la commune :

- Soit le rachat du terrain par la commune comme c'était prévu dès le début du projet.  
Ce rachat fait l'objet d'une plus-value liée aux taxes payées par l'EPF pendant de nombreuses années
- Soit le rachat par la CCVH comme cela avait été envisagé dans la convention tripartite en cours.

Monsieur le Maire précise que la CCVH n'est pas totalement favorable à cette option. Ce type de projet n'est pas de leur compétence à ce jour.

Monsieur le Maire précise aussi qu'il y aura une plus-value de plus 60 000 euros par rapport au prix initial d'achat. Le montant s'élèverait donc à environ 300 000 euros. Il indique que des démarches ont été faites auprès d'un organisme bancaire. Le prêt pourrait être possible à hauteur de 200 000 euros et les 100 000 euros restant seraient pris sur la trésorerie de la commune.

Monsieur le Maire ajoute que si c'est la CCVH qui devient propriétaire du terrain, il n'y a aucune garantie que le projet initial travaillé avec les élus aille à son terme. Il indique qu'il est possible par exemple qu'il y ait plus de logements sociaux et une organisation différente des constructions.

Monsieur le Maire alerte aussi les élus que ce projet contraint la commune à revoir le PLU et que cela entraînera un coût supplémentaire pour que le terrain devienne constructible. Lors de la validation du PLU, cette partie de la commune avait été bloquée par l'Etat et n'est pas constructible actuellement.

Monsieur le Maire souhaiterait être certain que le budget sera voté car il pense que c'est inutile de faire des démarches et de travailler sur le financement de ce projet si c'est pour qu'il soit bloqué au moment du vote du budget.

Monsieur SIMON remarque que les explications apportées à l'instant complètent celles envoyées par mail. Il souhaite cependant connaître les termes de la délibération.

Monsieur le Maire explique qu'à ce stade ce n'est pas une délibération qu'il souhaite avoir des élus mais seulement un accord de principe pour savoir s'il doit intégrer le projet.

Monsieur SIMON réagit en disant qu'il n'allait pas s'engager à voter un budget qu'il n'avait pas encore vu.

Madame BOMY répond par la négative en expliquant que le but n'est pas du tout de faire voter le budget avant qu'il soit présenté mais juste de savoir si ce projet doit être intégré dans son élaboration et ne pas travailler pour rien. Elle souhaite être très transparente en demandant ce soir un accord de principe pour le rachat seulement du terrain de foot.

Monsieur SIMON précise être d'accord pour que ce soit la commune qui rachète le terrain de foot à l'EPF. Il aimerait être sûr que la CCVH soit au courant.

Monsieur le Maire indique que c'est la CCVH qui demande que la commune se positionne dès maintenant pour le rachat. Ils sont donc à l'initiative de ce point en conseil municipal.

Il renvoie monsieur SIMON sur les échanges de mail avec la CCVH qui lui ont été transmis.

Monsieur SIMON redit être d'accord pour le rachat du terrain de foot mais que pour le budget, il verra plus tard.

Monsieur le Maire reformule la demande de vote en redisant que c'était bien un accord de principe qui devait être voté seulement pour le rachat du terrain de foot par la commune.

En l'absence de remarque et de question, monsieur le Maire passe au vote.

**VOTE : 11 POUR** – Unanimité (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ, Françoise BASSOUA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Patrick VAUTIER dont 2 pouvoirs de Yohan MARKARIAN à Françoise BASSOUA et Hélène DELONCA à Stéphane SIMON).

## **7. Suppression régies de recettes :**

Monsieur le Maire explique que c'est une demande la trésorerie de supprimer les deux régies de recette qui ne fonctionnent pas depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire rappelle que les régies de recette évitent d'avoir de l'argent liquide qui circule sans aucun contrôle et l'existence de « caisse noire ».

Monsieur SIMON remarque que la régie des photocopies avait été votée.

Madame BOMY indique que l'agent a refusé d'être régisseur de recette et que la régie n'a jamais été mise en place.

Monsieur le Maire explique qu'il a découvert l'existence d'une caisse noire par hasard qui existait depuis des années sans aucun contrôle ni information au maire. Il ajoute que cette caisse servait à acheter du café mais ne sait pas si elle était utilisée pour d'autres achats.

**6 CONTRE** (Françoise BASSOUA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Patrick VAUTIER dont 2 pouvoirs de Yohan MARKARIAN à Françoise BASSOUA et Hélène DELONCA à Stéphane SIMON).

**5 POUR** (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ).

#### **8. Participation de l'employeur à la prévoyance des agents :**

Madame BOMY explique que dans la Fonction publique se mettent en place petit à petit l'équivalent des contrats collectifs obligatoires ou facultatifs qui existent dans les entreprises privées. Dans la Fonction publique territoriale, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'ensemble des collectivités locales doit participer à hauteur de 7 euros par mois la partie du contrat prévoyance de leur agent.

L'agent doit fournir un justificatif à l'employeur pour en bénéficier.

Madame BOMY ajoute que lorsque l'accord de juillet 2023 sera transposé, les collectivités devront financer à hauteur de 50% le contrat prévoyance des agents.

Madame BOMY rappelle l'obligation de voter une délibération pour prévoir la dépense au prochain budget.

Madame BOMY donne une dernière info selon laquelle en 2027, les collectivités devront financer à hauteur de 50% le contrat santé des agents ; elle avait estimé pour la commune de Puechabon une dépense à prévoir pour la santé et la prévoyance d'environ 6000 euros par an.

Madame BOMY renvoie les élus sur le mail de convocation au conseil municipal dans lequel ils trouveront les textes de référence.

En l'absence de question diverse, monsieur le Maire clôture la séance du conseil.

**VOTE : 11 POUR** – Unanimité (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ, Françoise BASSOUA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Patrick VAUTIER dont 2 pouvoirs de Yohan MARKARIAN à Françoise BASSOUA et Hélène DELONCA à Stéphane SIMON).

#### **9) Demande de subventions pour réfection des logements communaux**

Monsieur le Maire explique que c'est pour donner l'autorisation pour procéder aux demandes de subventions pour engager des travaux dans les logements.

Monsieur le Maire rappelle que c'était une question lors du dernier conseil posée par monsieur Patrick VAUTIER.

Monsieur le Maire précise que le devis s'élevait en 2021 à plus de 60 000 euros (15 000 euros par logement).

Monsieur VAUTIER est étonné parce que monsieur le Maire avait répondu qu'il n'y avait pas de subventions prévues pour ces travaux.

Monsieur le Maire répond que le dossier avait été mis de côté et qu'en effet aucune demande de subvention n'avait été faite à ce jour mais qu'il existe bien des aides pour les collectivités notamment pour l'isolation et la mise aux normes des logements « dits sociaux ».

Il ajoute que FDI devait à l'époque reprendre la gestion des logements communaux ; Aujourd'hui cette solution n'est plus d'actualité puisque le projet de constructions sur le terrain de foot est retardé et décalé des logements sociaux.

Le fait de racheter le terrain de foot, la commune pourra se tourner vers un autre bailleur social pour gérer les logements sociaux.

Monsieur SIMON demande vers qui la commune va se tourner pour le financement.

Monsieur le Maire cite le Conseil Départemental, la CCVH (dispositif RENOvissime ou fonds de concours) et L'Etat ( Fonds vert).

En l'absence de question diverse, monsieur le Maire clôture la séance du conseil.

**VOTE : 11 POUR** – Unanimité (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ, Françoise BASSOUA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Patrick VAUTIER dont 2 pouvoirs de Yohan MARKARIAN à Françoise BASSOUA et Hélène DELONCA à Stéphane SIMON).

### **10) Fonds de concours VELO**

Monsieur le Maire indique que c'est là aussi pour une demande de subvention auprès de la CCVH.

Dans un premier temps, pour le financement d'arceaux pour les vélos puis dans un deuxième, il sera possible de bénéficier d'une aide pour des point de recharge pour les vélos électriques.

L'aide a été augmenté à hauteur de 500 euros.

En l'absence de question diverse, monsieur le Maire clôture la séance du conseil.

**VOTE : 11 POUR** – Unanimité (Xavier PEYRAUD, Christelle AVIAT, Sylvie BOMY, Cécile MAS, Evelyne PLANQ, Françoise BASSOUA, Alban BERGER, Stéphane SIMON, Patrick VAUTIER dont 2 pouvoirs de Yohan MARKARIAN à Françoise BASSOUA et Hélène DELONCA à Stéphane SIMON).

### **11) Questions diverses :**

Monsieur VAUTIER dit qu'il a eu des gens qui se sont plaints d'avoir leur voiture dégradée le week-end de la fête du vin et de la châtaigne au mois d'octobre.

Il insiste à plusieurs reprises sur le fait que le véhicule était garé sur le terrain de monsieur le Maire.

Monsieur VAUTIER explique qu'ils avaient retrouvé leur véhicule entièrement rayé. Il voudrait donc savoir si monsieur le maire ou ses adjoints avaient eu l'information.

Monsieur le Maire répond par la négative et ajoute ne pas avoir reçu de courrier ni de réclamation à ce sujet.

Monsieur le Maire demande si les propriétaires du véhicule ont porté plainte.

Monsieur VAUTIER dit que non parce qu'ils se sont rendus compte qu'ils s'étaient trompés de lieu de stationnement.

Madame BOMY fait remarquer que durant tous les travaux de la RD32 des dizaines de véhicules ce sont garés sur le terrain privé de monsieur le Maire et qu'il n'y a jamais eu de problème.

Monsieur le Maire conseille à nouveau aux personnes de porter plainte et qu'il n'était pas présent le week-end de la fête.

En l'absence d'autres questions diverses, monsieur le maire déclare la séance levée à 19h50.

Fait à Puéchabon, le 21-03-2025

Le maire,

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le.....et de la publication le .....

Certifié exécutoire compte tenu de la date : - d'envoi dématérialisé en Préfecture le - d'affichage le Nomenclature :
--

